

Il a été convenu avec le gouvernement de Terre-Neuve—la législature ayant adopté le traité de Washington, donnant ainsi effet au *modus vivendi*—que les permis délivrés aux bâtiments de pêche des Etats-Unis seraient reconnus au Canada, et que ceux émis au Canada seraient également reconnus à Terre-Neuve. Le département n'a pas encore été informé du nombre de permis accordés par le gouvernement de Terre-Neuve, mais ce nombre doit dépasser de beaucoup celui émis sous l'autorité du gouvernement fédéral, puisque le privilège d'acheter de l'appât a été largement mis à profit par une grande partie de la flotte des bâtiments pêcheurs américains faisant la pêche au large sur les banes.

Sous le titre de "Mouvements du maquereau," page 11, le lieutenant Gordon donne des renseignements intéressants relativement à ses observations sur la migration de ce poisson dans le golfe durant la dernière saison. Le maquereau a paru en différents temps en quantité dans le golfe, mais il était si sauvage et si disséminé que bien peu de navires en ont pris des chargements complets.

Le nombre total des navires de pêche des Etats-Unis dans le golfe a été de *quatre-vingt-trois*, c'est-à-dire moindre que ce qu'on n'y a jamais vu dans les précédentes saisons; on porte la capture de ces navires à 10,428 barils, contre 17,568 en 1887.

On estime à environ 120 le nombre de bâtiments canadiens qui ont fait la pêche au maquereau durant la dernière saison.

La pêche à la ligne et à l'hameçon sur la côte s'est faite cette année beaucoup plus que par le passé, et elle a été rémunérative pour un grand nombre de pêcheurs; le prix élevé qu'ils ont eu pour leur poisson a compensé pour la modicité de la capture d'un bon nombre d'entre eux.

SAISIE.

La seule saisie qu'on ait pratiquée dans le cours de la saison a été celle d'un petit bateau gréé qu'on a trouvé pêchant dans la baie de Fundy près de Campobello; il a été remis plus tard aux propriétaires sur paiement des frais de garde.

Le steamer *Acadia* a fait admirablement sa part pendant la dernière saison, et s'est montré propre au service pour lequel on l'a acheté.

Le département doit de nouveau signaler le zèle et la discrétion qu'ont exercés les commandants des divers croiseurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN TILTON,

Sous-ministre des pêcheries.